



FLASH INFO

Tenues de Travail

CARREFOUR
GROUPE

12 ans après, enfin une (vraie) négociation ?



*Tenues de travail,
Trajet pointeuse...
on continue!*

Avec la rentrée re-
vient les actions
dans les magasins.

Saint Malo qui
n'avait pas chômé
en juillet (ouver-
ture le dimanche)
ouvre le bal avec
une action devant
les prud'hommes
pour faire recon-
naître leur droit.



Carrefour
Saint Malo aux
Prudhommes

Ce mardi c'était aussi la
rentrée judiciaire pour
une vingtaine de sala-
riés de Carrefour Saint
Malo.

36 salariés demandent
que l'entreprise leur
rembourse des sommes

C'est une négociation Groupe, mais qui ne concernera toujours pas les ex Cora et Casino...

Pour bien comprendre la situation, voici un petit historique :

- 2009, la CFDT lance une procédure juridique contre Carrefour, faute d'une direction à l'écoute encore une fois... Plus de 5000 salariés accompagnés par la CFDT attaquent sur le smic, le forfait pause et les tenues de travail.

La CFDT obtient de nombreuses victoires avec des jugements allant en grande partie de 20 à 42€ par mois

- 2012, vent de panique pour la direction qui voit les 1ers jugements tomber et s'empresse de vouloir négocier un accord... Celui-ci sera à la baisse bien sûr...

Deux syndicats, FO et le Snc CFE-CGC s'empressent de signer un accord à seulement 8€ par mois... Accord qui brisera la dynamique juridique, les juges constatant un accord d'entreprise...

2024, il faut attendre un redressement Urssaf de l'entreprise pour ré ouvrir une négociation

Ce redressement dit que l'accord de décembre 2012 notamment :

Ne prévoit pas la proratisation en fonction du nombre de jours effectivement travaillés sur le mois (impact des congés et absences de toute nature) temps de travail effectif, donc une perte pour les salariés...

Ne prévoit pas d'attestation annuelle du collaborateur quant à l'utilisation conforme...

La CFDT est bien sur autour de la table pour ces négociations et réclame:

Le montant des sommes distribuées jusqu'ici (l'enveloppe globale), il est hors de question que la direction en profite pour réduire les montants distribués .

Une revalorisation importante pour compenser la proratisation d'un côté, mais aussi et surtout l'inflation très importante depuis 2009 quand la CFDT assignait (un syndicat a réclamé 11€ seulement, devinez lequel...)

Un accord à durée déterminée OU une clause de révision, il est hors de question que nous subissions de nouveau un montant figé pendant 12 ans !

2eme négo le 5 Novembre, à suivre...

